

Le 03/10/2023

Folio N° 2023/47

Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU 02 octobre 2023

Date de convocation : 26 septembre 2023

En présence : 13

Nombre de Conseillers : 13

En absence : 0

Effectif légal : 15

En votant : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE - Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Bruno RENVOISÉ, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Benjamin HERVÉ, Dominique LEVRAT, Guibert MONGIS.

Était ABSENTE : Céline VANNIER.

Pascale RIBES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : LANCEMENT DU MARCHÉ D'ÉTUDES ET D'ASSISTANCE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Commune de Caujac

Madame le Maire informe que dans le cadre de la prescription et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Caujac, un marché doit être lancé pour définir avec quel bureau d'études et d'assistance la commune travaillera.

Le marché de prestations intellectuelles comprendra :

→ La réalisation d'études, l'élaboration des documents et l'assistance à la concertation en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de CAUJAC. Ce marché inclut l'évaluation environnementale du PLU.

La **mission d'études** se déroule en quatre parties techniques successives :

- **Partie technique 1** : Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) indiquant les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues, en cohérence avec le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ;

- **Partie technique 2** : Projet de Plan Local d'Urbanisme pour arrêt (rapport de présentation incluant le rapport d'évaluation environnementale, orientations d'aménagement et de programmation, règlement, documents

graphiques, annexes) à partir des orientations du PADD

;

- **Partie technique 3** : Consultation pour avis et préparation de l'enquête publique.

- **Partie technique 4** : Mise au point définitive du Plan Local d'Urbanisme pour son approbation en Conseil Municipal jusqu'à son rendu exécutoire, en fonction des résultats de l'enquête publique, des avis des Personnes Publiques Associées et consultées et du contrôle de légalité après approbation.

La **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le cadre du dispositif de concertation établi pour accompagner l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se déroulera durant les parties techniques 1 et 2.

Madame le Maire présente un règlement de la consultation du marché d'étude aux membres du Conseil Municipal. Elle précise que la durée de ce marché sera de 28 mois maximum.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) **D'approuver** le lancement du marché d'études et d'assistance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- 2) **D'approuver** le règlement de la consultation présenté par Madame le Maire ;
- 3) **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents au lancement du marché d'études et d'assistance ;

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 3 octobre 2023

Le secrétaire de séance

Pascale RIBES



Le Maire,

Émilie FREYCHE

